

Synthèse du rapport Millat

QSS & CAPCU 16 novembre 2022
Dr Yên-Lan Nguyen
Service risque et vigilances, DPQAM

Paris le 15 décembre 2021

Monsieur,

L'accréditation est un programme volontaire d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients destiné aux médecins et équipes médicales. Les médecins s'engagent dans la procédure d'accréditation par l'intermédiaire d'un organisme composé de leurs pairs dans la spécialité et agréé par la Haute Autorité de santé (HAS). La procédure d'agrément et le cahier des charges de ces organismes agréés pour l'accréditation des médecins et des équipes médicales (OA-A) sont définis. L'accréditation constitue une méthode de DPC, intègre la procédure de certification des établissements de santé et participe au développement d'une culture de sécurité. Les actions réalisées pour l'accréditation sont prises en compte au titre du respect de l'obligation de certification périodique de certains professionnels de santé.

Les spécialités médicales concernées par l'accréditation sont les activités interventionnelles (l'anesthésie-réanimation, la gynécologie-obstétrique, l'échocardiographie foetale, les activités interventionnelles de la radiologie, de la cardiologie....)

Conçu à l'origine comme une contrepartie à un avantage assurantiel proposé aux médecins acquittant une prime en responsabilité civile, le dispositif d'accréditation créé par la HAS et destiné aux médecins « quel que soit leur mode d'exercice » s'est de fait déployé de façon notablement asymétrique au profit de l'activité libérale. En effet, dans le public, le financement de l'OA-A ne pouvait provenir que du praticien lui-même ou dans certains cas de son établissement.

La réforme permettant le financement par l'Assurance Maladie des Organismes Agréés pour tout médecin qui s'engage dans l'accréditation, quel que soit son statut, autorise de facto un déploiement de l'accréditation dans le secteur hospitalier public et universitaire. Ce déploiement doit permettre d'inclure dans le champ de la gestion des risques associés aux soins les activités majoritairement ou exclusivement pratiquées dans le secteur public, voire d'inclure dans ledit champ d'autres spécialités que celles définies à l'origine. Au-delà des attentes immédiates d'acculturation des équipes en qualité et sécurité, les enjeux concernent également la formation de tous les acteurs paramédicaux et médicaux à la pratique d'une médecine plus sûre, soucieuse de réduire le nombre et d'atténuer les conséquences des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

...

Monsieur Bertrand Millat
12 rue Flaugergues

3 objectifs :

- ✓ Redonner du sens au soin dans un dispositif coordonné visant la **pertinence, la sécurité et la qualité des soins**
- ✓ Faire de **l'usager un co-acteur** de la pertinence et de la sécurité de ses soins, et à ce titre un partenaire dans le dispositif d'**accréditation**
- ✓ Encourager la **formation initiale et continue** des professionnels de santé à la culture de la sécurité des soins.



François BRAUN • 1er

Ministre de la Santé et de la Prévention

• 2 sem. 🌐

Aujourd'hui, deux étapes structurantes ont été franchies pour valoriser les compétences médicales et soignantes et renforcer la qualité et la sécurité des soins ...

...voir plus



Généralisation de l'accréditation des médecins et des équipes médicales de spécialités à risques

ENJEUX POUR LA QUALITÉ DES SOINS,
LA SÉCURITÉ DES PATIENTS ET
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS



Merci à Monsieur Nicolas Revel qui, dans ses fonctions de directeur général de l'Assurance maladie, a accepté de défendre la réforme du financement des organismes agréés pour l'accréditation qui a rendu possible le déploiement actuel de l'accréditation dans les hôpitaux publics.

Merci aux conférences des présidents de commissions médicales d'établissement et des directeurs généraux, des centres hospitaliers universitaires et des centres hospitaliers, qui après en avoir écouté les arguments ont accepté de soutenir cette mission.

Accréditation HAS

Quelques chiffres...

- Promue depuis 2006
- 8000 médecins (23%) accrédités
- 77% des médecins libéraux accrédités
- 300 équipes médicales accréditées
- 250 médecins experts au sein des organismes agréés
- > 140 000 évènements indésirables associés aux soins (ÉIAS) ont été analysés

Qui est concerné ?

■ Médecins de 16 spécialités agréées dites à risque (public/privé) :

- ▶ Chirurgie
- ▶ Anesthésie-réanimation
- ▶ Gynécologie-obstétrique
- ▶ Échographie fœtale
- ▶ Radiologie interventionnelle
- ▶ Cardiologie interventionnelle
- ▶ Gastro-entérologie interventionnelle

■ Accréditation individuelle ou en équipe

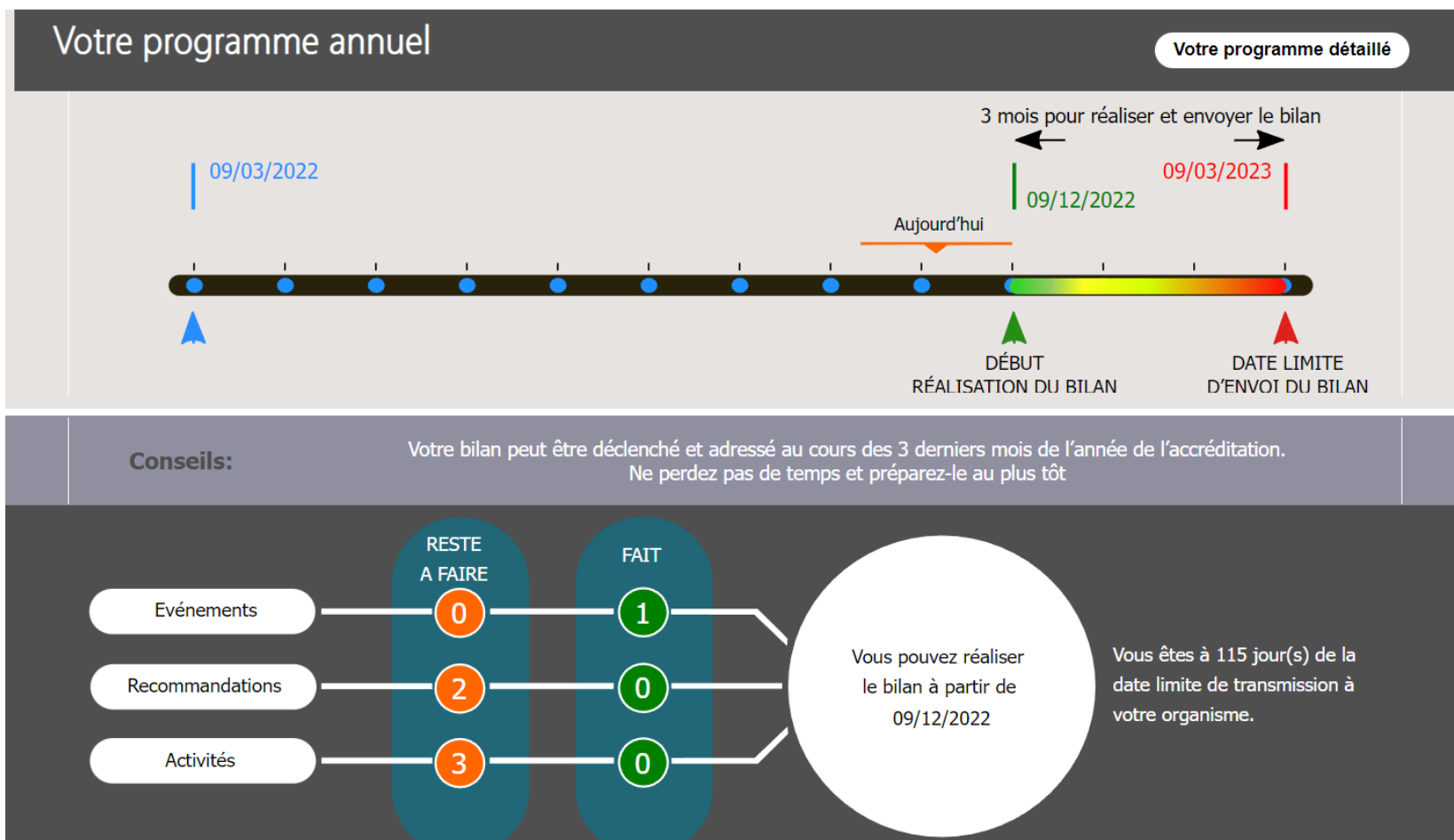
Modèle d'accréditation 2022



Bénéfices attendus

- Outil de DPC (certification périodique)
- Réduction du coût de l'assurance pour les professionnels libéraux
- Valorisation lors des certification HAS depuis 2021
- Amélioration de la culture sécurité au sein de l'équipe
 - ▶ Amélioration de qualité et de la sécurité des soins
 - ▶ Diminution du taux d'ÉIAS

En pratique : Site SIAM et organisme agréé



I. RENFORCER LE SENS
DU SOIN, LA QUALITÉ
DE VIE AU TRAVAIL ET LA
SOLIDARITÉ AU RÉSULTAT



- **Intégrer le programme d'accréditation dans les pratiques existantes des équipes hospitalières**
- **Intégrer aux programmes d'accréditation les enjeux de qualité de vie au travail**
- **Prioriser et respecter la notion d'équipe en tant que complémentarité des compétences et solidarité au résultat dans la gestion des ressources humaines**
 - ▶ À l'échelle d'un service
 - ▶ À l'échelle du parcours de soins



II. Mieux prendre en compte
les attentes et les implications
des patients

Le silence peut être dangereux
Speak Up pour plus de sûreté dans les soins

SPEAK UP

signifie réagir et se concerter lorsque la sécurité des patients est en danger ou qu'elle semble l'être.

Speak Up est important car cela aide à

- protéger les patients contre des préjudices;
- empêcher ses collègues de commettre des erreurs;
- apprendre ensemble pour éviter de reproduire des fautes;
- augmenter la sécurité des patients.

C'est pourquoi: en cas de doute relatif à la sécurité, il est préférable de s'exprimer une fois de trop plutôt que de s'en abstenir.

Comment?
Voir les conseils au verso

SI JE REMARQUE QUELQUE CHOSE QUI ME LAISSE À PENSER QUE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS EST COMPROMISE:

- considérer que tous œuvrent pour le bien du patient;
- privilégier les messages en «je» plutôt que les phrases commençant par «tu»;
- décrire et non juger;
- proposer des solutions et impliquer son interlocuteur;
- utiliser des gestes ou des mots codes;
- ne pas se laisser décourager, même si la réaction escomptée n'est pas immédiate;
- si tout est allé trop vite: considérer qu'on peut encore parler de beaucoup de choses, même après coup.

SI QUELQU'UN S'ADRESSE À MOI POUR ME SOUMETTRE SES DOUTES:

- prendre conscience que le but de ce collègue est d'écartier le danger et d'éviter que des erreurs ne soient commises. Il ne s'agit pas d'une critique ou d'une chicane;
- réagir de manière constructive et remercier la personne de cette remarque.

Et surtout, se soutenir mutuellement lorsque Speak Up est mis en pratique. Dans ces cas-là, la participation des supérieurs hiérarchiques et des collègues expérimentés est souhaitable.



patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera
patient safety switzerland

www.securitedespatients.ch

Référencer: Publication N° 8, Sécurité des patients Suisse, ISDN 3-905803-19-4



Intégrer l'expérience patient dans l'évaluation

- Échanges d'informations praticien-patients (ex. : RAAC)
- Incitation à l'expression du patient (ex. : questionnaire affiché en consultation)
- Recueil de l'avis du patient après/pendant les soins
 - ▶ E-Satis
 - ▶ PROMS/PREMS
 - ▶ Confrontation des récits

Créer un « label accréditation »

Trouver un médecin ou une équipe médicale accrédité

Équipe de Radiologie et Imagerie médicale AP-HP SIEGE GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE (AP-HP) (75)

ÉQUIPE ACCRÉDITÉE - Mis en ligne 31/03/2022

Équipe de Chirurgie urologique GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE (AP-HP) (75)

ÉQUIPE ACCRÉDITÉE - Mis en ligne 24/06/2022

Équipe de Chirurgie urologique GROUPE HOSPITALIER SAINT LOUIS-LARIBOISIERE-F.WIDAL - SITE SAINT-LOUIS (AP-HP) (75)

ÉQUIPE ACCRÉDITÉE - Mis en ligne 24/02/2022

Rechercher

Créer un « label accréditation »

Cherchez, trouvez, comparez

Un établissement de santé

Un médecin ou une équipe
médicale accréditée

patient

Nom de l'établissement

Exemple : Hôpital américain

Localisation

Région, département, ville ou code postal

Rayon

-



Activité/spécialité

Choisir une activité/spécialité



RECHERCHER

Management de la
qualité et des
risques

Management de la
prise en charge
médicamenteuse du
patient

Management de la
prise en charge du
patient en salle de
naissance

Appréciation globale
des patients (MCC)

74

Management de la
prise en charge du
patient au bloc
opératoire

Management de la
prise en charge du

Management de la
prise en charge du
patient en médecine
nucléaire

3. INSCRIRE L'ACCRÉDITATION
DANS LE SCHÉMA GÉNÉRAL
DES FORMATIONS À
LA SÉCURITÉ DES SOINS



- Enseigner les méthodes de prévention des erreurs évitables et développer la culture de l'erreur apprenante
- Utilisation de la simulation pluriprofessionnelle
- Intégrer la gestion des risques dans la rédaction des examens cliniques à objectifs standardisés (stations ECOS)
- Intégrer les principes de la démarche d'accréditation dans le cadre de la réforme du 3^e cycle des études médicales

- Insérer dans les évaluations des stages des internes une part sur qualité et la gestion des risques associés aux soins
- Ouvrir la possibilité aux docteurs juniors de s'inscrire dans le processus d'accréditation
- Créer une fonction de coordination pour l'accompagnement des nouveaux arrivants, le tutorat et la mise en œuvre de plans de formation
- Politique de formation continue à la qualité et à la sécurité des soins pour tous les professionnels

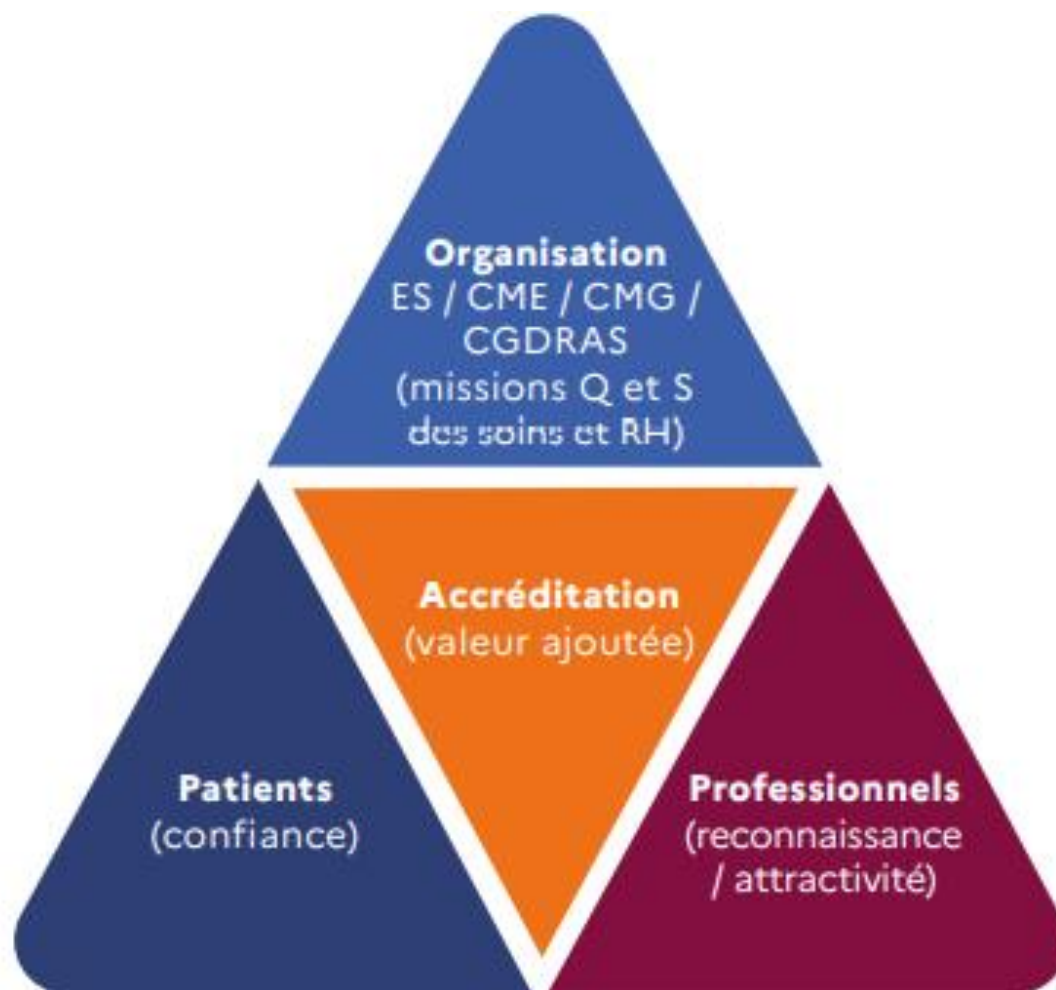
**4. FAIRE DE LA SÉCURITÉ DES SOINS
UNE PRIORITÉ DE LA GOUVERNANCE
HOSPITALIÈRE ET TERRITORIALE**



Obligation réglementaire

LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (1)

Décret n° 2019-1306 du 6 décembre 2019 sur les vigilances relatives aux produits de santé et les événements indésirables associés aux soins



- Renforcer les liens entre CME, direction et CGRAS
- Instaurer un fonctionnement en binôme directeur - président(e) / vice-président(e) à la direction qualité et gestion des risques afin de donner de la visibilité à la médicalisation des objectifs
- Promouvoir le modèle d'une déclaration des ÉIAS interne à l'établissement et d'une analyse approfondie en équipe

- Mettre en œuvre des actions d'amélioration qui répondent aux difficultés quotidiennes des équipes et aux priorités qualité sécurité objectivées
- Assurer la publicité des équipes vis-à-vis des usagers autour de l'engagement dans l'accréditation (connaissance actualisée)
- Inciter les médecins engagés dans l'accréditation à être des relais / ambassadeurs / formateurs de la culture sécurité et les inscrire à ce titre dans un réseau de référents qualité sécurité

- Inscrire le déploiement de l'accréditation dans une dynamique territoriale
- Impliquer des médecins accrédités et des paramédicaux dans des équipes territoriales « qualité et gestion des risques »
- S'appuyer sur les médecins pour faire de la qualité des pratiques et de la sécurité des patients un levier pour la définition objective de la gradation des soins et l'évaluation de la pertinence au niveau du GHT
- Proposer des méthodes de « parcours traceur » pour évaluer le service médical rendu des filières de territoire et recueillir la perception du patient sur son expérience et ce qu'il pense en la matière

**5. DÉVELOPPER DES INCITATIFS
POUR ASSURER LE DÉPLOIEMENT
DE L'ACCRÉDITATION**



- S'appuyer sur le déploiement de l'accréditation pour impliquer les médecins dans la certification de leur établissement
- Incitatifs qualitatifs: développement professionnel continu et la certification périodique
- Incitatifs quantitatifs: financier individuel, prime d'engagement collectif
- Intégrer du dispositif d'accréditation dans IFAQ
- Intégrer l'accréditation des la contractualisation des objectifs entre les pôles/services et la direction
- Inciter les assureurs à prendre en compte la dynamique du déploiement de l'accréditation

6. FAIRE ÉVOLUER LE PÉRIMÈTRE DE L'ACCRÉDITATION



- Inciter les médecins hospitaliers accrédités à développer une compétence et une expertise en gestion des risques associés aux activités et missions spécifiques du service public
- Élargir le dispositif d'accréditation aux professionnels non médicaux dans un objectif de cohérence de l'accréditation en équipe pluriprofessionnelle
- Redéfinir un périmètre pour l'accréditation non en fonction de la sinistralité des spécialités mais des risques de l'activité de soin : médicaments, urgences, personnes âgées, etc.

Conclusions

- **Gestion des risques et sécurité des soins = levier collectif pour renforcer le sens du soin et la qualité de vie au travail**
- **Nécessité d'une formation initiale et continue en gestion des risques et sécurité des soins pour l'ensemble des professionnels de soins**
- **Bénéfices de l'accréditation en équipe pour les soignants/patients/gouvernance**